



Une prime d'assiduité pour les profs ?



Jean Hindriks
Senior fellow

Un absentéisme controversé mais significatif

Les nouveaux chiffres sur l'absentéisme des profs sont sortis et ils sont inquiétants: en hausse de 4,5% par rapport à 2007 avec un taux d'absentéisme pour raison de santé qui frôle les 7% (nombre jours d'absence / nombre jours à prester). Ce taux d'absentéisme ne tient pas compte des absences d'un jour sans certificat médical, ni des absences pour accident de travail. Cet absentéisme pour « maladie » exclue aussi d'autres motifs d'absence, comme, par exemple, les congés scolaires, la pause carrière, les congés pédagogiques, le congé parental, le congé politique, le détachement dans un cabinet...etc. Dans le secteur privé, le taux d'absentéisme pour raison de santé s'élève, pour l'ensemble de la Belgique, à 5%, en 2008 (Securex 2009).

On constate donc pratiquement 50% en plus d'arrêts de travail pour raison de santé dans l'enseignement que dans le privé, alors que chez les enseignants, le niveau de qualification est en moyenne plus élevé que dans le privé (qui inclut les ouvriers), ce qui en générale, entraîne un risque de maladie nettement inférieur. La CGSP enseignement invoque la plus grande pénibilité de la fonction. Mais comment expliquer dans ce cas un taux d'absentéisme presque deux fois moins élevé chez les enseignants flamands. Prétendre une plus grande pénibilité du métier de prof, c'est aussi faire affront aux ouvriers du privé et au personnel hospitalier qui sont moins souvent absents. Ce taux d'absentéisme est clairement trop élevé même si on peut pinailler sur sa mesure exacte. Cet absentéisme manifeste un profond malaise dans l'enseignement et un déficit de motivation. Plus inquiétant dans cette affaire, c'est qu'une partie croissante des jours d'absence ne fait actuellement pas l'objet d'un remplacement. En effet pour les grands établissements scolaires il faut attendre 2 semaines d'absentéisme (8-10 jours ouvrables) avant d'être autorisé à procéder à un remplacement. Et quand bien même le remplacement est autorisé

Une prime d'assiduité pour les profs ?

légalement, il faut encore trouver un remplaçant sachant que dans la situation actuelle de pénurie, les intérimaires ne se bousculent pas aux portillons et ont tendance à délaissier les courtes intérim pour des remplacements prolongés. Qui pourrait leur en faire le reproche?

Que faire pour limiter l'absentéisme?

1. Contrôle et prévention

Des mesures préventives mais aussi répressives sont à prendre. La diminution de l'absentéisme dans le secteur public passe incontestablement par un renforcement des contrôles médicaux. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, le contrôle médical a été confié à la société MedConsult depuis 2001. En 2004, le taux d'absentéisme pour cause de maladie (maladie et accident vie privée, maladie professionnelle, accident du travail et mi-temps maladie) était de moins de 4% pour les membres du personnel du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Pourquoi ne pas s'inspirer des pratiques utilisées par MedConsult à Bruxelles? Il serait bon de généraliser le contrôle spontané et de contrôler systématiquement les absences régulières d'une ou deux journées.

2. Faire la clarté sur l'absentéisme

Il n'existe aujourd'hui aucun instrument sérieux qui procure une information précise, détaillée et rapide sur les absences pour maladie dans l'enseignement et plus généralement pour l'ensemble des services publics. Ce devrait pourtant être une donnée vitale si l'on souhaite des services publics performants et réactifs. Cette lacune a suscité des questions parlementaires à la Chambre et au Sénat

à ce sujet. Sur base des questions et réponses écrites, une enquête plus ou moins exhaustive sur les absences pour maladie dans la fonction publique fédérale a été menée. Les résultats de l'enquête révèlent des contrastes frappants entre les absences pour maladie dans les pouvoirs publics fédéraux et le secteur privé, et entre les flamands et les francophones. L'absence pour maladie dans les services publics fédéraux représente en moyenne 16 jours (contre 12 jours dans le privé selon Securex), avec une moyenne de 14 jours chez le fonctionnaire fédéral flamand et de 18,6 jours chez le fonctionnaire fédéral francophone.

Plûtôt que la sanction, pourquoi pas une prime à l'assiduité au travail des enseignants.

Une vision et une gestion globales des absences des fonctionnaires sont indispensables à une meilleure qualité des services rendus au public. Pour ce faire, il faut connaître parfaitement les comportements d'absentéisme du personnel et les conséquences sur l'organisation des services. Il est dès lors essentiel de disposer d'un outil statistique développé. L'ensemble des services publics en Belgique devrait d'ailleurs tendre vers une uniformité de traitement. Des rapports et analyses des données, on devrait pouvoir assurer le suivi des absences et des contrôles par les différentes administrations. La gestion des absences doit être intégrée dans la politique générale des ressources humaines.

3. Une prime à l'assiduité ?

Dans le cadre d'une mission sur l'optimisation de la dépense publique en France, Jean-Luc Warsmann a déposé le 14 octobre 2009 un rapport dans lequel il propose de mettre en œuvre une « incitation financière à l'assiduité dans

Une prime d'assiduité pour les profs ?

bénéficié d'aucun arrêt de travail au cours de l'année. Objectif, réduire l'absentéisme qui, selon le rapport, reste trop élevé, avec un taux d'absentéisme en France pour raison de santé de 7,3 % dans la fonction publique d'État contre 5,5 % dans le privé. Ces chiffres sont donc comparables à la Belgique. En 2004, l'absentéisme dans la fonction publique aurait coûté presque 11 milliards d'euros à la France (selon la règle minimaliste utilisée dans le privé que 1% d'absentéisme coûte 1% de la masse salariale).

Plutôt que de contrôler et de sanctionner les agents publics, le rapporteur estime donc préférable d'étudier la mise en œuvre d'une démarche financière incitative, intéressant les agents publics à leur propre assiduité. Il propose donc une prime pour limiter le recours aux arrêts de travail.

Vu l'absentéisme important des profs en Communauté française, on peut s'interroger sur l'opportunité d'une telle mesure chez nous. Une prime à l'assiduité est déjà d'application assez courante dans le secteur privé. Elle peut aller dans certains cas jusqu'à 200 €.

Cette option n'exclut évidemment pas la nécessité de chercher les causes de l'absentéisme dans l'enseignement francophone, afin d'identifier les problèmes pouvant être liés au mode de fonctionnement.

Jean Hindriks
Senior fellow

¹Voir Q&R n°3-4662 du 17 mars 2006

Onafhankelijke denktank en doetank voor duurzame economische groei en sociale bescherming.
"Think-tank" et "do-tank" indépendant pour une croissance économique et une protection sociale durables.



Itinera Institute VZW-ASBL

Boulevard Leopold II Laan 184d - B-1080 Brussel - Bruxelles

T +32 2 412 02 62 - F +32 2 412 02 69

info@itinerainstitute.org www.itinerainstitute.org

Verantwoordelijke uitgever - Editeur responsable: Marc De Vos, Directeur
